
PARLEMENT WALLON

SESSION 2021-2022

6 DÉCEMBRE 2021

PROJET DE BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU PARLEMENT DE WALLONIE POUR L'ANNÉE 2022 *

RAPPORT

présenté au nom de la Commission des affaires générales
et des relations internationales

par

M. Luperto

SOMMAIRE

I. Résumé.....	3
II. Procédure	3
III. Exposé de M. Janssens, Greffier du Parlement de Wallonie	3
IV. Discussion générale	4
V. Vote.....	5
VI. Rapport.....	5

Mesdames,

Messieurs,

Votre Commission des affaires générales et des relations internationales s'est réunie à huis clos, le lundi 6 décembre 2021, sous la présidence de M. Gardier, Président, afin d'examiner le projet de budget de fonctionnement du Parlement de Wallonie pour l'année 2022 (Doc. 737 (2021-2022) – N° 1).

I. RÉSUMÉ

Le projet de budget de fonctionnement du Parlement de Wallonie pour l'année 2022 contient des dépenses estimées à 89 945 404 euros se répartissant en 67 249 711 euros de dépenses courantes et 22 695 693 euros de dépenses de capital. A ces dépenses s'ajoute la dotation au Service de médiation commun pour un montant de 1 654 000 euros et une dotation de 2 500 000 euros au fonds destiné à financer le renouvellement intégral du Parlement en 2024, ce qui porte le total à 94 009 404 euros.

Les recettes devraient atteindre 1 004 464 euros hors dotation, celle-ci allant être de 70 856 000 euros. S'y ajoute la dotation au Service de médiation commun.

Par 8 voix et 1 abstention, votre Commission recommande l'adoption du projet de budget de fonctionnement du Parlement par l'assemblée.

II. PROCÉDURE

Le projet de budget de fonctionnement du Parlement de Wallonie pour l'année 2022 (Doc. 737 (2021-2022) – N° 1) a été déposé le 22 novembre 2021 et envoyé en Commission des affaires générales et des relations internationales le 22 novembre 2021.

En application de l'article 169 du Règlement, le projet de budget de fonctionnement du Parlement de Wallonie est examiné par la commission permanente chargée de l'examen du budget, de la comptabilité, des comptes et de la gestion du Parlement.

Votre Commission s'est réunie le 6 décembre 2021 pour examiner le projet de budget de fonctionnement du Parlement de Wallonie pour l'année 2022 (Doc. 737 (2021-2022) – N° 1). Conformément à l'article 169.1, alinéa 2, du Règlement, la réunion s'est tenue à huis clos.

Ont participé aux travaux : MM. Bastin, Disabato, Mme Galant, MM. Gardier (Président), Hardy, Heyvaert, Luperio (Rapporteur), Mugemangango, Sahli, Tzanetatos.

A assisté aux travaux : M. Janssens, Greffier du Parlement de Wallonie.

III. EXPOSÉ DE M. JANSSENS, GREFFIER DU PARLEMENT DE WALLONIE

M. Janssens, Greffier du Parlement de Wallonie, indique que le Bureau a établi le projet de budget du Parlement pour l'année 2022 en utilisant, comme depuis de nombreuses années, la technique du budget à base zéro. Il a évidemment aussi tenu compte de l'indexation des rémunérations à partir du mois de mars 2022, en espérant que la progression de l'inflation ralentisse.

Les dépenses du Parlement devraient être de 89.945.404 euros, soit 0,4% de celles de la Région.

Il précise que les dépenses courantes sont estimées à 67,2 millions d'euros et que l'accroissement des ressources

humaines, tant pour ce qui concerne le Greffe que les députés, a un impact sur les dépenses. Dans le sens contraire, il relève la fin des indemnités de fin de mandat en lien avec le renouvellement de mai 2019.

Il attire l'attention sur le fait que l'essentiel des dépenses courantes du Parlement sont consacrées au financement de la vie politique et que les frais de fonctionnement au sens strict représentent moins de 10% du budget.

Il souligne que pour des questions de lisibilité, est inaugurée une rubrique N Actions participatives qui regroupe les actions en lien avec la démocratie participative supposant un financement spécifique.

S'agissant des dépenses de capital, il indique qu'elles devraient atteindre 22,7 millions d'euros soit le montant le plus important de l'histoire du Parlement. La construction de la nouvelle Maison des parlementaires joue évidemment à plein, pour près de 16 millions d'euros. Il rappelle qu'ainsi que cela avait été annoncé dès le début du projet, cette dépense est auto-financée.

Il relève qu'en rapport avec cette nouvelle infrastructure sont aussi sollicités des crédits permettant de doter le Parlement d'un Centre des visiteurs performant.

Enfin, il mentionne que la dotation du Parlement, qui constitue l'essentiel de ses recettes, atteindra un peu moins de 71 millions d'euros et que le Bureau a relevé que ce montant est de nature à garantir l'autonomie du Parlement et à permettre la reconstitution du fonds qui couvrira le coût du renouvellement intégral du Parlement en 2024 mais aussi à honorer les engagements pris par le Parlement à l'égard de ses anciens membres.

IV. DISCUSSION GÉNÉRALE

Un membre, au nom de son groupe, remercie le Greffe pour le travail accompli tout au long de l'année.

Il se réjouit des aménagements récents qui contribuent à améliorer le confort de travail.

Il demande des précisions quant à l'état d'avancement des travaux de la nouvelle Maison des parlementaires.

Un membre, après s'être joint aux remerciements formulés, demande quand la nouvelle Maison des parlementaires pourra être occupée.

Il dit avoir observé que les crédits relatifs au recrutement du personnel sont en baisse alors que le budget dévolu aux intérimaires est en hausse et souhaite connaître l'explication en suggérant qu'elle pourrait être liée à la crise sanitaire.

S'agissant des crédits en rapport avec les commissions délibératives et les consultations populaires, il demande si des projets existent.

Enfin, il aimerait savoir ce qu'il faut entendre par mobilier fixe pour la nouvelle Maison des parlementaires.

Un membre, après avoir lui aussi formulé des remerciements aux services, explique qu'il s'abstiendra car s'il comprend que des moyens doivent être dégagés pour assurer le fonctionnement du Parlement, le budget en projet inclut la rémunération des parlementaires dont la hauteur lui pose problème. Il suggère que les deux volets du budget qu'il distingue soient, à l'avenir, séparés.

M. Janssens, Greffier du Parlement de Wallonie, attire l'attention sur le fait que le recrutement prévu de 14 agents lui paraît constituer un record. Il précise que ce nombre correspond aux besoins exprimés par le Conseil de direction du Greffe au Bureau. Le volume de travailleurs intérimaires est quant à lui lié non seulement au volume d'activités, notamment pour ce qui concerne l'établissement des comptes rendus, mais aussi aux délais nécessaires pour mettre en oeuvre les recrutements.

Il indique que la possibilité d'instituer des commissions délibératives ou d'organiser des consultations populaires devrait être concrétisée au cours de l'année 2022, différents problèmes juridiques, notamment en lien avec des avis de l'Autorité de protection des données, étant en cours de résolution. Pour le surplus, il appartiendra aux personnes habilitées de mouvementer les deux mécanismes dont le financement doit être assuré.

Pour ce qui concerne la nouvelle Maison des parlementaires, il précise que le chantier, après avoir été impacté par des découvertes archéologiques, est soumis aux aléas habituels du secteur de la construction et aux conséquences de la crise sanitaire qui, dans un premier temps, a entraîné une suspension des travaux et, dans un second temps, provoque des perturbations en termes de livraison de matériaux. D'une récente réunion de chantier, il ressort que l'emménagement doit être reporté de la rentrée parlementaire 2022 à la fin de l'année 2022, pour autant que l'interconnexion des systèmes électroniques avec le bâtiment Saint-Gilles ne pose pas trop de difficultés.

Enfin, il mentionne que le mobilier dit fixe est celui qui équipera notamment les salles de commissions et la salle de conférences et qui n'est donc pas déplaçable.

V. VOTE

L'ensemble du budget de fonctionnement du Parlement de Wallonie pour l'année 2022 a été adopté par 8 voix et 1 abstention.

VI. RAPPORT

A l'unanimité des membres, il a été décidé de faire confiance au Président et au Rapporteur pour l'élaboration du rapport.

Le Rapporteur,
J.-C. LUPERTO

Le Président,
C. GARDIER